

Projet de document d'orientation stratégique du MEFR en matière de formation professionnelle 2022-2024

La formation constitue un levier essentiel des politiques de gestion des ressources humaines, au service du développement des compétences de l'ensemble des agents du MEFR.

Cette priorité RH ministérielle s'inscrit dorénavant dans le dispositif réglementaire interministériel matérialisé par le schéma directeur de la formation professionnelle pour la fonction publique de l'Etat, porté par décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié. Cet instrument de coordination des politiques de formation, co-construit avec les ministères, vise à définir les priorités de formation dans les domaines communs et à coordonner les actions.

Le décret précité prévoit également que *« chaque ministre établit, après concertation avec les organisations représentatives du personnel, un document d'orientation à moyen terme de la formation des agents des administrations relevant de son autorité.... Il est révisé dans les mêmes formes, au moins tous les trois ans. »*.

Le document d'orientation, qui sera discuté dans le cadre d'une prochaine concertation, portera la stratégie ministérielle de formation des trois années à venir et s'intégrera dans la politique RH globale du ministère. Il pourrait reposer sur les principes suivants :

- une cohérence avec le schéma directeur interministériel 2021-2023 précité, tout en mettant l'accent sur des problématiques actuelles spécifiques au ministère, telles que le télétravail ou la professionnalisation de la fonction recrutement ;
- la coordination par le service des ressources humaines du SG ;
- une co-construction et une mise en œuvre avec les directions et services du MEFR qui déclineront les axes ministériels dans leur plan annuel de formation, ne préjugant pas des formations « métier » ;
- une identification de priorités ministérielles permettant de définir et de réaliser des actions d'intérêt commun, sous le prisme d'une offre de service que le Secrétariat général proposera aux directions en termes d'initiatives, démarches ou supports à fournir.

Les axes et actions listées ci-dessous ne constituent donc à ce stade qu'un projet résultant des échanges avec les directions.

Ils ont vocation à évoluer à l'aune des discussions avec les organisations syndicales dans le cadre d'un GT dédié d'ici la fin de l'année ou début 2022 afin de finaliser le document d'orientation durant le 1^{er} semestre 2022.

Document d'orientation stratégique en matière de formation professionnelle 2022-2024 du MEFR	
Axes	Actions
Diffuser les valeurs et les principes de la république	S'assurer de l'appropriation des valeurs et principes de la République par les agents du ministère
	Veiller au respect des obligations qui incombent à l'employeur en matière de protection fonctionnelle des agents
Accélérer la transformation numérique de l'Etat	Poursuivre l'acculturation numérique des agents (FI, FC) et déployer la certification des compétences numériques
	S'appuyer sur la formation en ligne pour garantir l'accès de tous les agents à la formation
Consolider la fonction managériale	Veiller au respect de l'obligation de formation au management pour tout primo-encadrant
	Accompagner les cadres dans la mise en œuvre des projets de transformation et des chantiers ministériels RH
	Former les cadres et futurs cadres de la haute fonction publique aux enjeux prioritaires de l'action publique
Accompagner le développement professionnel	Professionaliser la formation des acteurs RH et la formation aux thématiques transverses "ministérielles"
	Faciliter la mobilisation de l'ensemble des outils de la formation pour accompagner les agents dans leurs parcours professionnels
Assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation	Développer la mutualisation ministérielle pour plus d'efficacité collective
	Améliorer la connaissance des coûts de la formation
	Mieux évaluer les formations dispensées et les compétences acquises

* système intégré de plate-forme de formation en ligne au sein duquel chaque partenaire dispose de son propre espace et peut partager ses contenus avec d'autres partenaires